

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERQUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 6 MARS 2026**

Le vendredi 6 mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres : En exercice : 12
☑ **Présents :** 10 CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon
☑ **Absents :** ROBLOT Sandrine, SIMON Nathalie,
☑ **Procurations données :** ROBLOT Sandrine donnée à PEAN-BARRE Marie
☑ **Secrétaire de séance :** GAYRARD Serge
☑ **Date de la convocation :** 27 Février 2026

DELIBERATION N° 2026/001

Département: AVEYRON	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE	14000 - BUDGET PRINCIPAL
----------------------	---	--------------------------

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Alain POMIE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par M. SIMON WOROU, Maire.

M. Le Maire donne présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

2025 Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	2025		2025		2025	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		185 457.93 €	0.00 €	227 302.50 €	0.00 €	412 760.43 €
Opérations de l'exercice	1 187 521.55 €	755 194.53 €	475 002.60 €	577 286.16 €	1 662 524.15 €	1 332 480.69 €
TOTAUX	1 187 521.55 €	940 652.46 €	475 002.60 €	804 588.66 €	1 662 524.15 €	1 745 241.12 €
Résultats de clôture	246 869.09 €	0.00 €	0.00 €	329 586.06 €	0.00 €	82 716.97 €
Restes à réaliser	12 000.00 €	100 000.00 €			12 000.00 €	100 000.00 €
TOTAUX CUMULES	1 199 521.55 €	1 040 652.46 €	475 002.60 €	804 588.66 €	1 674 524.15 €	1 845 241.12 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	1 58 869.09 €	0.00 €	0.00 €	329 586.06 €	0.00 €	170 716.97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :

- D'adopter le compte financier unique 2025
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce compte financier unique

Cachet de la MAIRIE



Pour expédition conforme

Le 1er adjoint

Alain Pomié

le 06/03/2026

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260306-2026001-DE
Reçu le 09/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2026_001 CFU 14000 Budget Communal

.....
Date de décision: 06/03/2026

Date de réception de l'accusé 09/03/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2026001

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20260306-2026001-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Délibération 2026_001 CFU 14000 Budget Communal.pdf (99_DE-012-
211202346-20260309-2026001-DE-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERQUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 6 MARS 2026**

Le vendredi 6 mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres : En exercice : 12
☞ **Présents :** 10 CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon
☞ **Absents :** ROBLOT Sandrine, SIMON Nathalie,
☞ **Procurations données :** ROBLOT Sandrine donnée à PEAN-BARRE Marie
☞ **Secrétaire de séance :**
☞ **Date de la convocation :** 27 Février 2026

DELIBERATION N° 2026/002

Département: AVEYRON	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNQUE	14001 - Budget Annexe Assainissement
----------------------	--	---

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Alain POMIE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par M. SIMON WOROU, Maire.

M. Le Maire donne présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

2025 Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	2025		2025		2025	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		5 844.84 €	0.00 €	20 393.90 €	0.00 €	26 238.74 €
Opérations de l'exercice	40 452.68 €	30 329.09 €	42 087.19 €	45 181.58 €	82 539.87 €	75 510.67 €
TOTAUX	40 452.68 €	36 173.93 €	42 087.19 €	65 575.48 €	82 539.87 €	101 749.41 €
Résultats de clôture	4 278.75 €	0.00 €	0.00 €	20 393.90 €	0.00 €	16 115.15 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	40 452.68 €	36 173.93 €	42 087.19 €	65 575.48 €	82 539.87 €	101 749.41 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	4 278.75 €	0.00 €	0.00 €	23 488.29 €	0.00 €	19 209.54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :

- D'adopter le compte financier unique 2025
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce compte financier unique

Cachet de la MAIRIE



Pour expédition conforme

Le 1er adjoint

Alain Pomie

Le 06/03/2026

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260306-2026002-DE
Reçu le 09/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2026_002 CFU 14001 Budget Assainissement

Date de décision: 06/03/2026

Date de réception de l'accusé 09/03/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 2026002

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20260306-2026002-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délibération 2026_002 CFU 14001 Budget Assainissement.pdf (99_DE-012-211202346-20260309-2026002-DE-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 6 MARS 2026**

Le vendredi 6 mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres : En exercice : 12
☞ **Présents :** 10 CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon
☞ **Absents :** ROBLLOT Sandrine, SIMON Nathalie,
☞ **Procurations données :** ROBLLOT Sandrine donnée à PEAN-BARRE Marie
☞ **Secrétaire de séance :** GAYRARD Serge
☞ **Date de la convocation :** 27 Février 2026

DELIBERATION N° 2026/003

Département: AVEYRON	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE	14002 - BUDGET ANNEXE MULTISERVICES
----------------------	---	-------------------------------------

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Alain POMIE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par M. SIMON WOROU, Maire.

M. Le Maire donne présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

2025 Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	2025		2025		2025	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	24 704.51 €	0.00 €	369.08 €	0.00 €	25 073.59 €
Opérations de l'exercice	9 507.55 €	9 682.07 €	11 263.27 €	11 096.99 €	20 770.82 €	20 779.06 €
TOTAUX	9 507.55 €	34 386.58 €	11 263.27 €	11 466.07 €	20 770.82 €	45 852.65 €
Résultats de clôture	0.00 €	24 879.03 €	0.00 €	202.80 €	0.00 €	25 081.83 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	9 507.55 €	34 386.58 €	11 263.27 €	11 466.07 €	20 770.82 €	45 852.65 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00 €	24 879.03 €		202.80 €	0.00 €	25 081.83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :

- D'adopter le compte financier unique 2025
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce compte financier unique

Cachet de la MAIRIE



Pour expédition conforme

Le 1er adjoint

Alain Pomié

Le 06/03/2026

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260306-2026003-DE
Reçu le 09/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2026_003 CFU 14002 Budget Multiservices

Date de décision: 06/03/2026

Date de réception de l'accusé 09/03/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 2026003

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20260306-2026003-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délibération 2026_003 CFU 14002 Budget Multiservices.pdf (99_DE-
012-211202346-20260309-2026003-DE-1-1_1.pdf)

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260306-2026003-DE
Reçu le 09/03/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 6 MARS 2026**

Le vendredi 6 mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres : En exercice : 12
☞ **Présents** : 10 CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon
☞ **Absents** : ROBLOT Sandrine, SIMON Nathalie,
☞ **Procurations données** : ROBLOT Sandrine donnée à PEAN-BARRE Marie
☞ **Secrétaire de séance** : GAYRARD Serge
☞ **Date de la convocation** : 27 Février 2026

DELIBERATION N° 2026/004

Département: AVEYRON	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE	14005 - BUDGET ANNEXE LES HAUTS DE L'ESPAILLOU 2
----------------------	---	---

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Alain POMIE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par M. SIMON WOROU, Maire.

M. Le Maire donne présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

2025	Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
		2025		2025		2025	
		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	Résultats reportés	-64 840.82 €	0.00 €		-9 410.04 €	-64 840.82 €	-9 410.04 €
	Opérations de l'exercice	0.00 €	64 840.82 €	64 840.82 €	51 184.62 €	64 840.82 €	116 025.44 €
	TOTAUX	-64 840.82 €	64 840.82 €	64 840.82 €	41 774.58 €	0.00 €	106 615.40 €
	Résultats de clôture	0.00 €		-23 066.24 €	0.00 €	0.00 €	-23 066.24 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
	TOTAUX CUMULES	-64 840.82 €	64 840.82 €	64 840.82 €	41 774.58 €	0.00 €	83 549.16 €
	RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :

- D'adopter le compte financier unique 2025
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce compte financier unique

Cachet de la MAIRIE



Pour expédition conforme

Le 1er adjoint

Alain Pomie

Le 06/03/2026

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260306-2026004-DE
Reçu le 09/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2026_004 CFU 14005 Budget Les Hauts de l'Espaillou

Date de décision: 06/03/2026

Date de réception de l'accusé 09/03/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 2026004

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20260306-2026004-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délibération 2026_004 CFU 14005 Budget Les Hauts de l'Espaillou.pdf (99_DE-012-211202346-20260309-2026004-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 6 MARS 2026

Le vendredi 6 mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres : En exercice : 12
 ➤ **Présents** : 10 CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon
 ➤ **Absents** : ROBLOT Sandrine, SIMON Nathalie,
 ➤ **Procurations données** : ROBLOT Sandrine donnée à PEAN-BARRE Marie
 ➤ **Secrétaire de séance** : GAYRARD Serge
 ➤ **Date de la convocation** : 27 Février 2026

DELIBERATION N° 2026/005

Département: AVEYRON	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE	14004 - BUDGET ANNEXE LES AGOUSTES
----------------------	---	------------------------------------

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Alain POMIE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par M. SIMON WOROU, Maire.

M. Le Maire donne présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

2025 Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	2025 Dépenses ou déficits	2025 Recettes ou excédents	2025 Dépenses ou déficits	2025 Recettes ou excédents	2025 Dépenses ou déficits	2025 Recettes ou excédents
Résultats reportés	-91 763.71 €	0.00 €	-31 834.48 €	0.00 €	-123 598.19 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	91 763.71 €	91 763.71 €	43 200.00 €	91 763.71 €	134 963.71 €
TOTAUX	-91 763.71 €	91 763.71 €	-31 834.48 €	43 200.00 €	-123 598.19 €	134 963.71 €
Résultats de clôture	0.00 €			0.00 €		0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	-91 763.71 €	91 763.71 €	0.00 €	43 200.00 €	-91 763.71 €	134 963.71 €
RÉSULTATS DEFINITIFS		0.00 €		-91 763.71 €	-91 763.71 €	43 200.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :

- D'adopter le compte financier unique 2025
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce compte financier unique

Cachet de la MAIRIE



Pour expédition conforme

Le 1er adjoint

Alain Pomié

Le 06/03/2026

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260306-2026005-DE
Reçu le 09/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2026_005 CFU 14004 Budget Les Agoustes

.....
Date de décision: 06/03/2026

Date de réception de l'accusé 09/03/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2026005

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20260306-2026005-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Délibération 2026_005 CFU 14004 Budget Les Agoustes.pdf (99_DE-
012-211202346-20260309-2026005-DE-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERQUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 6 MARS 2026

Le vendredi 6 mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres : En exercice : 12
Présents : 10 CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul,
MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, REBOIS Olivier,
VERGNAT Christophe, WOROU Simon
Absents : ROBLLOT Sandrine, SIMON Nathalie,
Procurations données : ROBLLOT Sandrine donnée à PEAN-BARRE Marie
Secrétaire de séance : GAYRARD Serge
Date de la convocation : 27 Février 2026

DELIBERATION N° 2025/006

14000 - BUDGET PRINCIPAL

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Simon WOROU
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	185 457.93 €		-246 869.09 €	Dépenses 12 000.00 €	0.00 €	-61 411.16 €
FONCT	227 302.47 €		329 586.06 €	Recettes 100 000.00 €	88 000.00 €	556 888.53 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :
D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

	31/12/2025	556 888.53 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		61 411.16 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		556 888.53 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		-61 411.16 €
Total affecté au c/ 1068 :		61 411.16 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)		-61 411.16 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)		0.00 €

Délibéré par Le conseil municipal
Le 06-mars-26

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2026
et de la publication le 06/03/2026

Le Maire.
Simon WOROU



Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260306-2026006-DE
Reçu le 09/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2026_006 Affectation de résultat 14000 Budget Communal

.....
Date de décision: 06/03/2026

Date de réception de l'accusé 09/03/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2026006

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20260306-2026006-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Délibération 2026_006 Affectation de résultat 14000 Budget
Communal.pdf (99_DE-012-211202346-20260309-2026006-DE-1-
1_1.pdf)

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 6 MARS 2026

Le vendredi 6 mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres : En exercice : 12
 ☞ **Présents** : 10 CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon
 ☞ **Absents** : ROBLOT Sandrine, SIMON Nathalie,
 ☞ **Procurations données** : ROBLOT Sandrine donnée à PEAN-BARRE Marie
 ☞ **Secrétaire de séance** : GAYRARD Serge
 ☞ **Date de la convocation** : 27 Février 2026

DELIBERATION N° 2026/007

14001 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **M Simon WOROU**
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2025**
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2025**
 Constatant que le comptefinancier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	5 844.84 €		-4 278.75 €		0.00 €	1 566.09 €
				Recettes		
FONCT	20 393.90 €		23 488.29 €			43 882.19 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :
 D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	43 882.19 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	43 882.19 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	1 566.09 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)	0.00 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)	0.00 €

Délibéré par Le conseil municipal
 Le 06-mars-26

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication

Le 06/03/2026
 Le 06/03/2026

Le Maire.
 Simon WOROU
 Accusé de réception en préfecture
 012-211202346-20260306-2026007-DE
 Reçu le 09/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2026_007 Affectation de résultat 14001 Budget
Assainissement

.....
Date de décision: 06/03/2026

Date de réception de l'accusé 09/03/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2026007

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20260306-2026007-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Délibération 2026_007 Affectation de résultat 14001 Budget

Assainissement.pdf (99_DE-012-211202346-20260309-2026007-DE-1-
1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 6 MARS 2026

Le vendredi 6 mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres : En exercice : 12
Présents : 10 CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon
Absents : ROBLOT Sandrine, SIMON Nathalie,
Procurations données : ROBLOT Sandrine donnée à PEAN-BARRE Marie
Secrétaire de séance : GAYRARD Serge
Date de la convocation : 27 Février 2026

DELIBERATION N° 2026/008

14002 - BUDGET ANNEXE MULTISERVICES

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Simon WOROU

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	24 704.51 €		24 879.03 €	Dépenses	0.00 €	49 583.54 €
FONCT	369.08 €		202.80 €	Recettes		571.88 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :
D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	571.88 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	571.88 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	49 583.54 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)	0.00 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)	0.00 €

Délibéré par Le conseil municipal

Le

06-mars-25

Le Maire.

Simon WOROU

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication

Le 06/03/2026

Le 06/03/2026

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260306-2026008-DE
Reçu le 09/03/2026



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2026_008 Affectation de résultat 14002 Budget
Multiservices

Date de décision: 06/03/2026

Date de réception de l'accusé 09/03/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 2026008

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20260306-2026008-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délibération 2026_008 Affectation de résultat 14002 Budget

Multiservices.pdf (99_DE-012-211202346-20260309-2026008-DE-1-
1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERQUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR SEANCE DU 6 MARS 2026

Le vendredi six mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres :	En exercice :	12
☞ <u>Présents</u> : 10	CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon.	
☞ <u>Absents</u> : SIMON Nathalie		
☞ <u>Absents excusés</u> : ROBLLOT Sandrine		
☞ <u>Procurations données</u> : ROBLLOT Sandrine donnée à PEAN-BARRE Marie,		
☞ <u>Secrétaire de séance</u> : GAYRARD Serge		
☞ <u>Date de la convocation</u> : 27 Février 2026		

DELIBERATION N° 2026/009

OBJET : Déploiement d'un réseau d'objets connectés aveyronnais – Convention relative à l'installation d'un équipement radio sur des structures communales

Sobriété énergétique, protection de l'environnement et des ressources naturelles, maîtrise budgétaire et qualité des services publics sont autant d'enjeux qui poussent les Collectivités à innover.

La transformation numérique, l'exploitation des données et l'intelligence artificielle offrent de nouvelles perspectives pour un pilotage plus efficient de l'action publique.

Les infrastructures numériques constituent, comme le furent celles de transports, un indispensable outil d'aménagement et de développement du territoire.

Le Département de l'Aveyron a porté la création fin 2023 d'une agence partenariale, Aveyron Innovation, afin de promouvoir l'innovation et mettre en œuvre cette phase complexe de transformation numérique sur le territoire aveyronnais.

Après une phase de structuration et la réalisation des études techniques, juridiques et financières préalables, Aveyron Innovation engage le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques propriétaire, basé sur la technologie radio bas débit, permettant l'exploitation des données issus ou à destination d'objets connectés.

Ce réseau constitue le chaînon manquant des autres technologies (THD, GSM) de communications électroniques pour couvrir l'ensemble du territoire aveyronnais et des cas d'usage (gestion de l'eau, gestion énergétique, contrôle de l'éclairage public, gestion bâtementaire, gestion des risques, mesure des flux...).

La mise en œuvre de ce projet implique l'installation d'un ensemble de « passerelles LoRa », constituées d'un boîtier électronique raccordé électriquement et d'une antenne, sur des points hauts du département.

Le projet porté par Aveyron Innovation, Groupement d'Intérêt Public constitué du Département, du SMICA et du SIEDA, présente un intérêt public certain pour notre territoire.

Les équipements installés sont sans incidence sur l'infrastructure mobilisée et son entretien ; leur consommation électrique annuelle est extrêmement faible (environ 60 kWh/an).

Reçu en préfecture
012-211202346-20260306-DELIB2026009-DE
Reçu le 09/03/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :

- ✓ **D'AUTORISER** l'implantation d'équipements radio sur les infrastructures propriétés de la Commune dans le cadre du déploiement par Aveyron Innovation d'un réseau propriétaire d'objets connectés.
- ✓ **D'APPLIQUER** une redevance forfaitaire annuelle d'un montant de cinquante euros TTC par site mobilisé.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.

**Le Maire,
Simon WOROU**

Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture



Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260306-DELIB2026009-DE
Reçu le 09/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération 2026_009 Déploiement d'un réseau d'objets connectés

Objet de l'acte : aveyronnais - Convention relative à l'installation d'un équipement radio
sur des infrastructures communales

.....
Date de décision: 06/03/2026

Date de réception de l'accusé 09/03/2026
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DELIB2026009

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20260306-DELIB2026009-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers .

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : Délibération 2026_009 Déploiement d'un réseau d'objets connectés
aveyronnais - Convention relative à l'installation d'un équipement radio
sur des infrastructures communales .pdf (99_DE-012-211202346-
20260309-DELIB2026009-DE-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 6 MARS 2026**

Le vendredi six mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres :	En exercice : 12
☞ Présents : 10	CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon.
☞ Absents : SIMON Nathalie	
☞ Absents excusés : ROBLOT Sandrine	
☞ Procurations données : ROBLOT Sandrine donnée à PEAN-BARRE Marie,	
☞ Secrétaire de séance : GAYRARD Serge	
☞ Date de la convocation : 27 Février 2026	

DELIBERATION N° 2026/010

Objet : Approbation du montant du fonds de concours pour les travaux de voirie 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif par Commune, des dépenses de voirie de l'exercice 2025. Le Conseil communautaire a délibéré le 17 février 2026 sur l'approbation du fonds de concours à apporter par la Commune aux travaux de voirie.

Conformément à la Loi, le fonds de concours ne doit pas dépasser 50 % des dépenses d'investissement, déduction faite des subventions.

Le programme des travaux de voirie de compétence communautaire pour 2025 s'élève à 1 779 103,03 € HT (travaux arrêtés au 31 décembre 2025 et portés en dépenses d'investissement de la Communauté de communes à l'opération 040)

Les subventions suivantes ont été attribuées à la Communauté de communes pour ces travaux de voirie en 2025 :

Subvention DETR pour la voirie de compétence communautaire, exercice 2025 : 90 000 €

Le fonds de concours à apporter par la Commune s'élève à 30 320.55€

Le total des fonds de concours apportés par les Communes s'élève à 149 235,14 € Le reste à charge pour la Communauté de communes est donc de 1 539 867,89 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir adopter ce fonds de concours de la Commune à la Communauté de **30 320.55€** pour le financement des travaux de voirie 2025

Le Conseil Municipal

Vu les investissements de la Communauté de communes sur les voiries de compétence communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 février 2026 approuvant de manière concordante, ce fonds de concours

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260306-2026010-DE
Reçu le 09/03/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a validé à la majorité des élus, décide :

- ✓ **D'approuver** le report du fonds de concours d'un montant de 30 320.55 € de la Commune à la Communauté de communes, pour l'opération des travaux de voirie 2026.
- ✓ **De charger** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits

**Le Maire,
Simon WOROU**

Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture



Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260306-2026010-DE
Reçu le 09/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2026_010 Fonds de concours voirie 2025

.....
Date de décision: 06/03/2026

Date de réception de l'accusé 09/03/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2026010

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20260306-2026010-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Délibération 2026_010 Fonds de concours voirie 2025.pdf (99_DE-012-211202346-20260309-2026010-DE-1-1_1.pdf)